



BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE




Centre de services – MRC Dunham

9 au 16 novembre 2021



Nouvelles organisationnelles

Pneus d'hiver obligatoire – 1^{er} décembre au 15 mars

À compter du 1^{er} décembre, la pose des pneus d'hiver devient obligatoire pour tous les véhicules de promenade au Québec. Nous vous invitons à prévoir l'installation de vos pneus dès maintenant pour ne pas être pris au dépourvu. Le pictogramme suivant  permet de reconnaître rapidement un pneu conçu pour la conduite hivernale. Pour rendre vos déplacements plus sécuritaires, prévoyez le coup!

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/securite-conditions-hivernales/Pages/Pneu-hiver-pictogramme.aspx>

Sécurité routière

Le 9 novembre dernier, une conductrice s'est vue remettre un constat d'infraction de 138\$ et 2 points d'inaptitude, car elle n'a pas respecté la limite de vitesse permise sur le chemin St-Ignace, à St-Ignace-de-Stanbridge. Elle s'est fait capter à 107 km/h dans une zone de 80 km/h.

Toujours le 9 novembre, un conducteur s'est vu remettre un constat d'infraction de 138\$ et 2 points d'inaptitude, car il n'a pas respecté la limite de vitesse permise sur le chemin Frizzle, au Lac-Brome. Il s'est fait capter à 77 km/h dans une zone de 50 km/h.





BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



Centre de services – MRC Dunham

9 au 16 novembre 2021

Le 10 novembre, il y a eu une sortie de route à l'intersection des rangs Ste-Anne et Kempt, à Ste- Sabine. Le conducteur, qui était le seul occupant du véhicule, aurait omis de faire son arrêt obligatoire à l'intersection. Sur les lieux, les patrouilleurs ont constaté qu'il avait les capacités affaiblies par l'alcool. Il fut transporté à l'hôpital pour soigner des blessures mineures et procéder à un échantillon sanguin afin de déterminer son taux d'alcoolémie. L'homme arrêté comparaitra ultérieurement en lien avec cet événement.

Également le 10 novembre, à St-Armand, un conducteur a reçu un constat d'infraction de 315\$ et 3 points d'inaptitude pour avoir effectué un dépassement sur une ligne continue double sur le chemin Dutch.

Le 11 novembre, l'équipe Impact a été active dans le secteur de Bedford. Une opération de sécurité routière pour le respect de la limite de vitesse sur la route 235 fut réalisée. Lors de cette opération, il n'y a eu aucune infraction de constatée. De plus, les policiers ont fait une opération de surveillance concernant le port de la ceinture de sécurité et l'usage du cellulaire au volant, au coin des rues Principale et Marziali. Lors de cette opération, un constat d'infraction fut remis pour le non-port de la ceinture de sécurité.

La même journée, au Lac-Brome, il y a eu une opération de sécurité routière sur le chemin Lakeside dans la zone de 50 km/h. Deux constats d'infraction pour vitesse excessive ont été remis à des conducteurs. Sur la route 104, dans la zone de 90 km/h, une conductrice s'est fait capter à 125 km/h. Elle s'est vu remettre un constat d'infraction de 270\$ et 3 points d'inaptitude. De plus, lors de l'intervention, le patrouilleur a procédé à la saisie d'une cinquantaine de comprimés de méthamphétamine. Des accusations seront portées contre la dame ultérieurement en lien avec cette saisie de stupéfiants.

Toujours le 11 novembre, sur la rue Bruce à Dunham, une conductrice s'est fait capter à 137 km/h dans la zone de 90 km/h. Elle a reçu un constat d'infraction de 355\$ et 5 points d'inaptitude.

Le 12 novembre, sur la rue Principale Est à Farnham, un homme de 57 ans de St-Jean-sur-Richelieu s'est fait arrêter pour conduite avec les capacités affaiblies par la drogue. Il comparaitra ultérieurement.

La même journée, à Dunham, le propriétaire d'une voiture a reçu un constat d'infraction de 315\$, car son véhicule n'était pas muni d'un système d'échappement conforme aux normes.





BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



Centre de services – MRC Dunham

9 au 16 novembre 2021

De plus, à West-Brome, sur la route 139 dans la zone de 50 km/h, deux conducteurs ont reçu un constat d'infraction pour le non-respect de la limite permise. Le premier a reçu un constat d'infraction de 227\$ et 3 points d'inaptitudes pour avoir circulé à 84 km/h et le second a reçu un constat d'infraction de 197\$ et 2 points d'inaptitudes, car il a circulé à 80 km/h dans la zone de 50 km/h.

Le 14 novembre, à Pike-River, il y a eu une collision impliquant un seul véhicule. Ce dernier a fait une sortie de route sur le chemin des Rivières. Le conducteur, seul à bord, a subi des blessures mineures. Les agents ont constaté qu'il avait les capacités affaiblies par l'alcool en plus de ne pas posséder de permis de conduire. Il fut conduit au centre hospitalier pour traiter des blessures mineures. Il pourrait comparaître ultérieurement pour face à des accusations criminelles en lien avec cet événement.

Également le 14 novembre, sur la rue de la Rivière à Cowansville, une conductrice s'est fait capter à 89 km/h dans la zone de 50 km/h. Elle a reçu un constat d'infraction de 270\$ et 3 points d'inaptitude.

Prévention

Interdiction stationnement de nuit

La Sûreté du Québec désire vous rappeler qu'en vertu de la réglementation municipale sur le règlement concernant la circulation et le stationnement, l'art. 47 stipule qu'il est interdit de se stationner dans les rues du 15 novembre au 31 mars, entre 23 h et 7 h. Veuillez noter que cette interdiction ne s'applique pas pour la période des Fêtes du 23 décembre au 3 janvier. Un constat d'infraction de 44\$ est applicable à ceux qui ne respectent pas cette interdiction.

Présence aux cérémonies du Jour du Souvenir

L'agent Danny Turner a participé aux cérémonies tenues pour le Jour du Souvenir à Cowansville et à Farnham. Lors de ces cérémonies, l'agent Turner représentait la Sûreté du Québec et est allé déposer une couronne au nom de la Sûreté au cénotaphe.

